# Communes nouvelles. Principales dispositions de la loi n° 2019-809 du 1er août 2019

## Revue - Vie Communale

### Source - JO

La loi n° 2019-809 du 1

er

 août 2019 relève notamment l’effectif du conseil municipal d’une commune nouvelle après son premier renouvellement, afin d’éviter une chute trop brusque du nombre de conseillers municipaux.

* [*Lire l'article*](https://www.importtypo3.fr/bases-de-donnees-juridiques/la-vie-communale/?sharedDocUid=44126)